



**gtv** Bourgogne  
Franche-Comté

GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES  
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**ovvt**

Bourgogne  
Franche-Comté

**RAPPORT ANNUEL 2025  
D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

OVVT Bourgogne-Franche-Comté  
(ORGANISATION VETERINAIRE A VOCATION TECHNIQUE)

*Convention annuelle d'exécution technique et financière relative aux missions  
délégées à l'OVVT de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2025.*

---

Le 15 janvier 2026, à Chenove.  
**Bilan définitif.**

## Contenu

PREAMBULE.....	4
BILAN TECHNIQUE OVVT 2025.....	5
<b>1.1. Actions de communication vers les VH et VM.....</b>	<b>5</b>
1.1.1. Notification via courriers, mails, etc. ....	5
1.1.2. Communication vers les vétérinaires .....	5
1.1.3. Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique : <b>NON PREVUE</b> .....	5
<b>1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM.....</b>	<b>5</b>
1.2.1. Elaboration et mise en place de formations.....	5
1.2.2. Organisation de réunions thématiques : <b>NON PREVUE</b> .....	5
1.2.3. Rédaction et mise à disposition de fiches techniques .....	5
1.2.4. Appui technique aux VH et VM .....	6
a. Bilan des prophylaxies .....	6
b. Modalités prophylactiques .....	6
c. Cellule sanitaire régionale .....	6
d. IBR et BVD .....	6
e. Certification à l'export .....	6
f. Epidémiosurveillance.....	6
g. Réseau des correspondants techniques filières (volailles, porcs et petits ruminants).....	7
h. Public relation.....	8
<b>1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire.....</b>	<b>8</b>
1.3.1. Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM) .....	8
1.3.2. Organisation de journées thématiques <b>NON PREVUE</b> .....	8
1.3.3. Echanges de pratique <b>NON PREVUE</b> .....	8
1.3.4. Remontée d'expérience de terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat .....	8
<b>2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités .....</b>	<b>9</b>
2.1.1. Mise à jour des données sur les VH.....	9
2.1.2. Gestion des formations du programme national de formation continue .....	9
2.1.3. Comptabilisation des crédits de formation continue.....	11
2.1.4. Rappel des obligations de formation continue .....	12
2.1.5. Conclusions .....	13
<b>2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés : NON DELEGUEE .....</b>	<b>13</b>
<b>2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO .....</b>	<b>13</b>
2.3.1. Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés .....	13
2.3.2. Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière.....	13
2.3.3. Appui technique .....	13
2.3.4. Relance des cabinets vétérinaires.....	13
2.3.5. Bilan des VSO en lien avec DDetsPP .....	13
<b>2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires : NON DELEGUEE.....</b>	<b>14</b>

<b>2.5. Appui aux actions techniques pour l’exploitation des données des observatoires .....</b>	<b>14</b>
2.5.1. OMAR .....	14
1.2. OSCAR.....	15
<b>2.6. Appui technique pour la construction des PISU .....</b>	<b>15</b>
<b>3. Missions de fonctionnement liées à l’activité de l’OVVT .....</b>	<b>15</b>
<b>4. Autres missions déléguées.....</b>	<b>17</b>
<b>4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine (missions pour le département de la Côte d’Or).....</b>	<b>17</b>
BILAN ETP OVVT 2025 et RATIO DELEGATION .....	19
BILAN FINANCIER OVVT 2025 .....	21
CONCLUSIONS 2025.....	23
DOCUMENTS ANNEXES.....	24
PERSPECTIVES 2026 .....	25
IMPLICATION NATIONALE EN LIEN AVEC L’OVVT BFC .....	25

## PREAMBULE

L'Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) a pour mission de participer à l'amélioration de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les dangers sanitaires (selon des missions définies en annexe).

Une comptabilité analytique est mise en place et améliorée dès 2023 selon les demandes de la DGAI. Une participation financière totale à hauteur de 104 850,00 € est définie pour l'année 2025 telle que :

- une part fixe de 60 000 € pour assurer les missions d'animation ou déléguées à l'OVVT selon l'annexe 1.
- à laquelle s'ajoute 7 350 € (5 € par vétérinaire habilité identifié au 01/02/2024, extraction PENTAHO SIGAL, soit 1 470 vétérinaires)
- à laquelle s'ajoute une participation financière complémentaire à hauteur de 7 500,00 € attribuée pour permettre la réalisation de missions déléguées spécifiques à la tuberculose bovine ainsi que la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les maladies à plan d'urgence (dont PPA et IAHP) et participation aux exercices plan d'urgence.
- Ainsi qu'une participation financière complémentaire à hauteur de 30 000,00 € attribuée pour la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse pour les actions menées après le 25/08/2025 (date du premier AP de zone dans notre région).

L'OVVT s'est engagé à réaliser les missions listées en annexe de la convention technique et financière, selon une estimation « ratio ETP » réparti entre salariées (animateur et secrétaire) et représentants de l'OVVT.

Il est rappelé ici qu'un ETP équivaut à la réalisation de 1607 heures de travail. Toutefois, depuis 2024, la convention OVVT ne précise plus l'obligation de réaliser un équivalent temps plein.

Ce bilan technique et financier sera articulé en 3 parties, selon les missions prévues en annexe 1 de la convention : bilan technique, bilan « ratio ETP » et bilan financier.

L'année 2025 n'est pas marquée particulièrement par des modifications en termes d'organisation du temps de travail des trois salariées ; mise à part un avenant au contrat de travail de Marina BERAL, induisant une modification des ETP disponibles pour le GTV BFC de 1.95 à 2.

Le besoin de rencontres et d'échanges entre les salariées (animateur et secrétaire) et le président du GTV (reconnu OVVT) sont très bénéfiques à l'avancée et au suivi des dossiers OVVT. Le conseil d'administration du GTV BFC ainsi que les postes pourvus reste stable pour l'année 2025, malgré les élections du nouveau conseil en juin 2025.

# BILAN TECHNIQUE OVVT 2025

## **1.1. Actions de communication vers les VH et VM**

### **1.1.1. Notification via courriers, mails, etc.**

L'objectif de cette action était de réaliser une veille réglementaire. Il a été décidé, afin de clarifier les informations reçues par les vétérinaires sanitaires, de rédiger une procédure relative à la communication précisant, en fonction du type d'information à communiquer, qui communique auprès des vétérinaires (soit OVVT, soit DDetsPP).

Dans le cadre de la veille réglementaire, il a été décidé que ce sont les DDetsPP qui sont en charge de la communication.

**On note, sur ce point, que l'ensemble des DDetsPP (hormis la DDPP90) semble bien transmettre à l'OVVT des informations envoyées à destination des vétérinaires.** Cette communication est jugée régulière et de qualité.

**Compte-tenu des mouvements de personnels au sein des DDetsPP, il conviendra de faire circuler régulièrement la fiche procédure « communication ».**

En 2025, l'OVVT n'a pas communiqué en première intention avec les vétérinaires sur des aspects réglementaires (mise à part dans le cadre des zonages DNC et sous la demande de la DGAI).

### **1.1.2. Communication vers les vétérinaires**

L'OVVT ne rédige pas de bulletin d'information ou newsletter mais communique régulièrement par mail (*via* l'utilisation d'un outil de communication Brevo) auprès des vétérinaires sanitaires ; doublé de publication d'articles sur les réseaux sociaux et sur le site internet du GTV : [gtvbfc.com](http://gtvbfc.com)

L'objectif principal de ce site internet public reste que chaque vétérinaire puisse retrouver l'ensemble des ressources documentaires nécessaires à son exercice ainsi que regrouper, en un seul endroit, l'ensemble d'articles, formations, dates clés sur la région Bourgogne Franche-Comté. La publication des articles, dans le respect de la charte graphique (dissociation des articles OVVT, GTV et OMAA) sont réalisées par l'animatrice de l'OVVT.

En temps de crise DNC par exemple, les articles avec situation sanitaire nationale et régionales, les zones réglementées, les documents techniques, fiches de suspicion y ont été déposés et mis à jour autant que de besoins.

Les courriels envoyés ont reçu un taux d'ouverture satisfaisant (60% en moyenne). Les courriels ne contiennent pas de pièce jointe et renvoient systématiquement sur le site internet avec un taux de « cliqueurs » en moyenne de 10%, toutes campagnes confondues. Si l'on prend par contre les campagnes DNC, le taux d'ouverture atteint les 85% pour un taux de clic de 55%. Les statistiques sur le site internet sont très satisfaisantes : sur l'année 2025, il a été enregistré près de 25.5 K visiteurs pour 47.5K vues.

L'article concernant la DNC, positionné en Focus sur le site, comptabilise près de 20 000 vues depuis juillet 2025.

Concernant la fréquentation sur les réseaux sociaux, nous comptabilisons sur l'année :

- Sur Facebook, 15.6 K vues et 2K visiteurs
- Sur Instagram, 8K vues et 193 followers
- Sur LinkedIn, 1623 engagements pour 75K impressions

### **1.1.3. Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique : NON PREVUE**

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

## **1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM**

### **1.2.1. Elaboration et mise en place de formations**

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre*

### **1.2.2. Organisation de réunions thématiques : NON PREVUE**

Une présentation des mesures de surveillance et de lutte contre la Dermatose nodulaire contagieuse a été faite lors de la Journée Technique du GTV BFC, le 02 octobre, à Beaune.

### **1.2.3. Rédaction et mise à disposition de fiches techniques**

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre. Aucune sollicitation de l'administration ou des vétérinaires n'a été enregistrée.*

Des fiches techniques (notamment sur la DNC) ont été transmises aux vétérinaires et publiées sur le site internet du GTV BFC. Ces fiches ont été produites par la SNGTV (vétérinaires référents sur le dossier et épidémiologistes) en collaboration avec les partenaires sanitaires.

#### 1.2.4. Appui technique aux VH et VM

Des points téléphoniques sont également régulièrement réalisés entre salariées et responsables de l'OVVT afin de coordonner la bonne avancée des dossiers, de leur suivi et de leur facturation. Un groupe whatsapp pour permettre les échanges rapides est également très actif.

Une réunion mensuelle du comité directeur d'1h30 est organisée où responsable OVVT et animateur de l'OVVT présentent également l'avancée des différents dossiers.

Une réunion en présentielle a également été organisée en juillet (17/07/2025) et représentants afin de progresser plus rapidement sur certains dossiers en cours et d'assurer une cohésion d'équipe.

De même, le GTV BFC organise 3 conseils d'administration par an (2 en visioconférence et 1 en présentiel). Le temps imparti à traiter des dossiers OVVT représente la moitié du temps total de ces CA.

##### a. Bilan des prophylaxies

Chaque année, l'OVVT est sollicité pour apporter son aide dans le bilan des prophylaxies bovines, petits ruminants et porcins, recueillir les écueils des vétérinaires, les dysfonctionnements éventuels et tenter de trouver des solutions et adaptations pour chaque partenaire, notamment avec la mise à jour des conventions quadripartites.

Une réunion régionale est organisée en septembre, sous l'initiative du SRAI. Cette réunion permet de clarifier les objectifs prophylactiques de chaque département et d'identifier si des modifications de convention quadripartite doivent avoir lieu.

Des réunions de bilans et de préparation des prophylaxies sont organisés dans chaque département afin d'objectiver la campagne de prophylaxie passée et d'améliorer le déroulement de la campagne future. Quelques modifications mineures sont souvent apportées aux conventions quadripartites.

##### b. Modalités prophylactiques

Comme chaque année, des fiches reflex ont été mises à jour en 2025 afin de clarifier les attentes des différents partenaires, vis-à-vis des vétérinaires. Ces fiches reflex ont été transmises par mail et mises en ligne sur le site internet du GTV. Elles sont renvoyées régulièrement pour rappel aux vétérinaires, complétées et mises à jour en fonction des retours et anomalies observés.

##### c. Cellule sanitaire régionale

Les partenaires du sanitaire (SRAI, OVS, OVVT et laboratoire) se retrouvent chaque mois en visioconférence afin d'échanger sur l'organisation générale de la prophylaxie en fonction des arrêtés ministériels en vigueur (IBR, BVD, FCO, ...) des capacités d'analyses des laboratoires, des capacités de travail des GDS en termes d'édition des DAP/cartes vertes, des dysfonctionnements des outils métiers ainsi que sur les dossiers gérés en partenariat.

Une cellule sanitaire s'est également réunit afin d'échanger sur la crise sanitaire DNC, à un rythme plus régulier (1 à 2 fois par mois).

##### d. IBR et BVD

Concernant l'IBR, aucune action particulière a été entreprise cette année.

Concernant la BVD, l'OVVT a participé sur sollicitation de l'OVS, à un groupe de travail sur l'amélioration des contrôles aux mouvements.

##### e. Certification à l'export

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre hormis rappeler, dans le cadre des exports FCO-MHE, que les DDPP restaient le point de contact pour connaître les derniers accords pour les échanges commerciaux.*

##### f. Epidémiosurveillance

Cette mission journalière de l'OVVT reste le cœur de missions de l'OVVT afin de poursuivre l'animation et l'information continue à destination de l'ensemble des vétérinaires sanitaires.

L'OVVT opère une veille sanitaire et scientifique tous les jours. L'OVVT synthétise les informations à destination des vétérinaires sur tout ce qui touche à la veille sanitaire nationale, internationale et scientifique et se tient à disposition des DDetsPP pour compléter les communications relatives à la réglementation (comme précisé dans la note interne relative à la communication ; voir chapitre 1.1.1)

De nombreux *flashnews* ont été adressés soit aux vétérinaires « ruraux », soit à l'ensemble des vétérinaires, ou de manière plus ciblées (structures intervenant en élevages aviaires, porcins ou équins) : IAHP, PPA, FCO, MHE, West Nile, DNC...

Comme précisé au chapitre 1.1.2, le GTV BFC s'est doté d'outils de communication emailing et d'un site internet afin d'augmenter l'impact de nos communications sanitaires.

Cette année 2025 a particulièrement été marquée, en Bourgogne Franche-Comté, par la crise sanitaire DNC, dès juillet 2025. A titre informatif, l'épidémiologiste du GTV BFC est venue en aide à la région AURA et à la SNGTV pour aider à la rédaction des fiches techniques, constituer des webinaires à destination des vétérinaires, trouver des partenariats scientifiques (ANSES, CIRAD), suivre les premiers abattages suite aux foyers déclarés, suivre la livraison des vaccins, les effets secondaires, ... Tout ce travail n'est pas comptabilisé dans la convention OVVT BFC mais a tout de même été utile pour la région BFC (meilleure efficacité et réactivité).

De nombreux messages d'informations ont été transmis dans le cadre de la lutte contre cette maladie émergente en France ; la situation sanitaire était mise à jour quotidiennement sur le site [gtvbfc.com](http://gtvbfc.com) et des messages d'alertes mail ont été envoyés.

Trois webinaires ont été animés : le 30/07/2025 en prévention de la crise, et en co-animation avec le SRAI et les DDPP connectées ; le 14/10/2025 organisé en urgence suite à la déclaration du premier foyer de DNC dans le Jura et le 04/12/2025 organisé en urgence suite à la déclaration du premier foyer de DNC dans le Doubs.

L'OVVT s'est tenue à la disposition des vétérinaires pour répondre à leurs diverses interrogations (contacts, laisser-passer, livraison des doses de vaccin, suspicion, prélèvements, ...). L'OVVT a également travaillé en étroite collaboration avec le SRAI pour optimiser la livraison des doses de vaccin et a également assuré, en lien avec la DGAI, le suivi des saisies EuSurvey pour permettre la levée des zones réglementées.

L'OVVT a également relayé les informations syndicales (indemnisation et contrat de travail des renforts demandés) et a tenu à disposition des structures vétérinaires des zones réglementées ZR4 et ZR5 une liste de vétérinaires volontaires pour venir en renfort sur la vaccination et/ou les chantiers de dépeuplement. L'OVVT a également joué le rôle de sentinelles du mal-être humain, a été à l'écoute des vétérinaires et a relayé les messages de soutien psychologique du conseil de l'ordre, de la SNGTV et de la cellule de soutien de la DGAI.

Les vétérinaires représentant l'OVVT à l'échelle départementale ont répondu positivement aux différentes sollicitations des DDPP ou des préfetures, pour animer à leur côté et présenter le dispositif de lutte contre la DNC. Ces sollicitations ont souvent été demandées dans l'urgence, surtout après le 25/08/2025, dans les départements impactés par les zones réglementées. ; ce qui représentait en moyenne entre 2 et 3 réunions par semaine par départements impactés ainsi qu'au moins 1 réunion organisée par les préfetures hors zone réglementées.

Toutes les actions de communication sont consultables sur [gtvbfc.com](http://gtvbfc.com), y compris les replays des différents webinaires.

A noter que toutes les actions entreprises sur les DNC avant le 25/08/2025 (hors avenant OVVT), ont été indemnisées sur la convention OVVT avec une réduction appliquée sur les honoraires de 15%.

#### g. Réseau des correspondants techniques filières (volailles, porcs et petits ruminants)

Les vétérinaires correspondants techniques filières ont poursuivi leur mission de veille scientifique, sanitaire et réglementaire autour des problématiques propres à leur domaine. Ils ont également pu répondre aux sollicitations des vétérinaires et des DDetsPP. **Nombres des travaux de ces référents se sont faits sur la base du bénévolat** (et non quantifiable d'un point de vue ratio ETP). Les correspondants techniques filières restent disponibles pour répondre aux questions des confrères et de l'administration. Leurs coordonnées sont tenues à jour, distribuées à chaque évènement organisé par le GTV et mise en ligne sur le site internet du GTV BFC.

**En filière Petits Ruminants**, le Dr. NEGNY, a poursuivi essentiellement sa mission de conseils auprès des confrères (échanges téléphoniques et mails) sur des thèmes divers : pathologies respiratoires, gestion des mammites et impact sur la qualité du lait (impact QSSA), parasitisme, avortements, paratuberculose. Ces missions ne sont ni quantifiées en termes de % d'ETP, ni indemnisées. Le Dr. NEGNY n'a pas été sollicité en 2025 au sujet de maladies à déclaration obligatoire; ce paragraphe est écrit à titre indicatif.

**En filière Volaille**, au cours de l'année, de nombreuses communications ont été adressées aux praticiens de la région, notamment concernant le niveau de risque IAHP ou encore la programmation de la vaccination IAHP des élevages de canards de plus de 250 têtes. Notre correspondant technique s'est tenu informé des modalités pratiques afin de pouvoir renseigner les vétérinaires sanitaires intervenant en élevage de canards. Les fiches opérationnelles de la vaccination des canards contre l'IAHP rédigées par la SNGTV ont été mises en ligne sur le site internet.

**En filière Porcine**, de bonnes relations de travail se maintiennent entre l'OVVT et la section porcine de l'OVS, où l'on observe une réelle volonté d'intégrer les vétérinaires sanitaires des exploitations dans les projets de surveillance sanitaire, dans la prophylaxie et dans l'aide au diagnostic biosécurité.

**L'activité de la filière Apicole**, hors cadre OMAA, s'est uniquement contenté de transmettre la gazette apicole de la SNGTV aux vétérinaires ayant notifié un intérêt pour cette filière ou d'échanger avec les GDS A sur les messages d'informations aux apiculteurs dans le cadre de la désinsectisation opérée sur les zones réglementées DNC.

#### h. Public relation

Trois conseils d'administration ont eu lieu en 2025 : en mars (en présentiel), en juin (en présentiel, suivi de l'AG du GTV BFC) puis en décembre (en visioconférence).

Ces conseils d'administration sont l'occasion d'aborder avec l'ensemble des représentants les projets menés dans le cadre de la section OVVT et de nourrir la réflexion autour des projets à venir.

Le CA du mois de juin était également un CA électif pour les 3 prochaines années. Les responsables OVVT restent inchangés.

L'assemblée générale du GTV BFC, tenue en juin 2025 en présentiel, a été également l'occasion de présenter le bilan 2024 et projets 2025 de la section OVVT aux adhérents ainsi qu'aux différents partenaires sanitaires (SRAL, DDetsPP, GDS, Laboratoires, ...). Ce fût l'occasion notamment pour nos représentants OVVT de s'entretenir plus particulièrement avec l'OVS et les représentants de l'administration sur des sujets divers (calypso-vet, prophylaxie, tuberculose bovine, FCO, biosécurité, ...).

Une journée technique GTV BFC a pu être organisée cette année en octobre 2025, en présentiel. Ce fut, une fois de plus, l'occasion d'échanger avec les praticiens présents et avec les partenaires sanitaires (laboratoires et GDS) en temps de crise DNC.

Afin d'améliorer également la portée des messages d'informations que nous envoyons, nous avons consolidé des liens forts entre OPV (CRO-V, SRVEL, AFVAC, ...). Une rencontre avec la salariée du conseil régional de l'ordre des vétérinaires ont été organisées en 2025 ; nous permettant essentiellement de formaliser le cheminement de certaines informations à transmettre aux vétérinaires sanitaires.

### 1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire

#### 1.3.1. Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM)

**Bienvenue aux nouveaux vétérinaires !**

3 soirées d'accueil en Bourgogne Franche-Comté

- ★ 14 oct - Chenôve (21)
- ★ 15 oct - Torcy (71)
- ★ 16 oct - Marnay (70)

Apéro gourmand    Rencontres    Réseau pro

Inscription : emilie.vincent@ordre.veterinaire.fr

Sur cette thématique, la section OVVT a participé aux soirées d'accueil des nouveaux vétérinaires praticiens dans la région organisées par le CROV-BFC, en partenariat également avec le SRVEL. Depuis 2021, ces soirées sont organisées sur des lieux « tournants », sans présentation formelle projetée afin de favoriser les échanges entre représentants des associations vétérinaires et les nouveaux arrivants vétérinaires.

La particularité de ces soirées d'accueil est de les dissocier des traditionnelles réunions pré-prophylaxie auxquelles les vétérinaires associés participent plus régulièrement. Elles ont été proposées gratuitement à l'ensemble des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région BFC (depuis moins de 3 ans), exerçant en structure mixte ou canine.

Ces 3 soirées ont pu réunir, par soirée, une vingtaine de vétérinaires ruraux comme canins.

#### 1.3.2. Organisation de journées thématiques NON PREVUE

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

#### 1.3.3. Echanges de pratique NON PREVUE

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

#### 1.3.4. Remontée d'expérience de terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat

Dans ce cadre spécifique, l'OVVT a rédigé, comme chaque année, une fiche Mémo pour le remplissage correct du DAP. La fiche a été envoyée fin octobre 2025 à 680 contacts mails. Le courriel transmettait à lire le document sur le site internet du GTV BFC (400 destinataires ont lu le mail, 200 ont cliqué sur le lien de redirection et l'article sur le site internet a été consulté 450 fois ; taux de lecture et de téléchargement de la fiche jugé satisfaisant).

En Côte d'Or, une fiche REFLEX est rédigée pour la campagne 2025-26. La mise à jour de cette fiche reflex a été réalisée en bonne collaboration avec la DDPP21 et le GDS21.

L'OVVT a poursuivi son aide apportée à l'OVS et aux DDetsPP dans la sensibilisation des vétérinaires sanitaires aux erreurs rencontrées au cours de la campagne de prophylaxie et propose des mesures correctives à l'ensemble des structures sans cibler les « fautifs » ; n'étant pas du ressort de l'OVVT. Ponctuellement et au besoin de certains partenaires, l'OVVT a pu servir de médiateur dans la gestion de dossiers parfois délicats.

## **2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités**

### **2.1.1. Mise à jour des données sur les VH**

La mise à jour de notre base de données Access® se fait en croisant plusieurs sources d'informations : extraction SIGAL en début d'année (transmise par le SRAI), mises à jour reçues par les vétérinaires eux-mêmes ou via les cotisations reçues pour le GTV BFC (adhésions), transmission des habilitations ou radiations par les DDetsPP complétées par l'annuaire de l'ordre national des vétérinaires disponibles sur internet. Les données renseignées dans la base respectent les exigences RGPD (source de la donnée, durée de validité de la donnée...). L'ensemble des données nous permet de mettre à jour nos emailing de diffusion pour une communication ciblée (ruraux, canins, équins, aviaire, porcins, VOP ... ; communication aux vétérinaires, aux structures ; régional ou par département).

Cette mission reste chronophage et nous n'avons aucune certitude que les coordonnées soient les plus complètes et à jour possible. Cela demande une bonne collaboration avec les DDetsPP pour le partage de données.

Nous recevons les informations de mise à jour régulièrement des DDetsPP du Jura, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône et de l'Yonne. **Malgré plusieurs remarques envoyées à la DDetsPP, seul le département du Doubs** (aucun envoi depuis plusieurs années) **ne nous transmet pas les nouvelles arrivées ou les départs** ; ce qui nous laisse penser que nos listes de diffusion sont loin d'être à jour.

Cette année a été marquée par l'ouverture de Calypso-vet pour les inscriptions aux formations sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2025. Les inscriptions pour les formations du 1<sup>er</sup> semestre se sont déroulées comme les précédentes années, c'est-à-dire avec une inscription *via* notre google form. Pour le 2<sup>ème</sup> semestre, malgré quelques petits bugs de Calypso-vet, les inscriptions en ligne se sont en général plutôt bien déroulées.

### **2.1.2. Gestion des formations du programme national de formation continue**

Le programme de formation et les lieux ont été décidé en concertation avec les DDetsPP et le SRAI, ce qui a permis d'organiser et maintenir la quasi-totalité des formations programmées. La première formation en Bourgogne Franche-Comté a eu lieu le 21/05/2025. Les formations du 1<sup>er</sup> semestre se sont ainsi enchaînées sur 1 mois seulement.

Afin de faire un bilan 2025 « au plus juste », les informations du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>ème</sup> semestre sont présentées séparément. En effet, depuis le passage aux inscriptions en ligne via Calypso-vet, nous ne nous occupons plus des inscriptions hors région et nous n'avons malheureusement pas accès aux vétérinaires ayant suivi ces formations.

#### **Pour le 1<sup>er</sup> semestre :**

L'OVVT BFC a géré les inscriptions des vétérinaires pour 8 formations : 5 en BFC, 3 en départements limitrophes.

Sur les 8 formations programmées, **2 formations hors régions ont été annulé :**

FORMATIONS	Nbre d'inscrits
18-VETERINAIRE EN ELEVAGE PORCIN : Yzeure (03) le 02/07/2025	0
<b>ANNULEE (manque d'inscriptions)</b>	
18-VETERINAIRE EN ELEVAGE PORCIN : Lieu non défini (42) le 02/07/2025	0
<b>ANNULEE (manque d'inscriptions)</b>	

L'OVVT a géré les inscriptions pour **6 formations ce 1<sup>er</sup> semestre (5 en BFC et 1 hors région)** sur 6 thèmes différents :

Formation	Présents	Absents
02- MAL REGL CARNIVORES DOM, BFC, 58, Nevers, 12/06/2025, 14h	5	0
<b>MAINTENUE</b>		
03-BIOSECURITE OPERATIONNELLE DE L'ATELIER BOVIN, BFC, 25, Pontarlier, 21/05/2025, 14h	12	1
<b>MAINTENUE</b>		
08- MEDICAMENTS VETERINAIRES, GE, 88, Epinal, 05/06/2025, 14h	2	1
<b>MAINTENUE</b>		
10- DEVENIR DES ANX BOUCHERIE, BFC, 71, Charolles, 27/05/2025, 14h	12	0
<b>MAINTENUE</b>		
13- ANX FERME EN VILLE, BFC, 71, Mâcon, 10/06/2025, 14h	12	0
<b>MAINTENUE</b>		
16- GESTION FAUNE SAUVAGE, BFC, 21, Dijon, 05/06/2025, 14h45	15	0
<b>MAINTENUE</b>		
<b>Total général</b>	<b>58</b>	<b>2</b>

**Pour le 2<sup>ème</sup> semestre :**

Comme expliqué précédemment, depuis l'ouverture du module FMHS sur Calypso-vet, chaque OVVT gère ses inscriptions dans sa propre région. L'OVVT BFC a géré uniquement les formations ayant eu lieu en Bourgogne Franche-Comté ; 10 formations ont été programmé dans la région BFC.

Sur les 10 formations programmées, **3 formations ont été annulées**

FORMATIONS	Nbre d'inscrits
18-VETERINAIRE EN ELEVAGE PORCIN : Beaumont-sur-Vingeanne (21) le 09/09/2025	<b>0</b>
<b>ANNULEE (manque d'inscriptions)</b>	
11- PESTE PORCINE AFRICAINE : RÉALISATION PRATIQUE DE PRÉLÈVEMENTS DE SANG SUR PORCINS : Beaumont-sur-Vingeanne (21) le 09/09/2025	<b>0</b>
<b>ANNULEE (manque d'inscriptions)</b>	
01- LE VETERINAIRE SANITAIRE ET LE BIEN-ETRE EN ELEVAGE : COMPRENDRE ET AGIR : Vesoul (70) le 16/10/2025	<b>0</b>
<b>ANNULEE (cause ZR DNC dans le département)</b>	

*Veillez noter que la formation BEA de Vesoul comptait une dizaine d'inscription. Malheureusement sur Calypso-vet, le nombre d'inscrits se met à 0 une fois annulée, ce qui fausse ce bilan. Ce problème a déjà été remonté à l'équipe technique de Calypso.*

En revanche, 7 formations ont pu avoir lieu dans la région BFC

Formation	Présents	Absents
01-BIEN ETRE ANIMAL, BFC, 71, Chalon-sur-Saône, 29/09/2025, 14h	15	2
<b>MAINTENUE</b>		
07- ZOONOSES, BFC, 89, Auxerre, 02/10/2025, 14h	11	0
<b>MAINTENUE</b>		
08- MEDICAMENTS VETERINAIRES, BFC, 25, Besançon, 18/09/2025, 14h	16	0
<b>MAINTENUE</b>		
09- FILIERE EQUINE : IDENTIFICATION ET PHARMACIE, BFC, 39, Lons-le-Saunier, 11/09/2025, 14h	10	0
<b>MAINTENUE</b>		
14- GESTION DE CRISE EN SANTE ANIMALE, BFC, 58, Nevers, 07/10/2025, 14h	10	0
<b>MAINTENUE</b>		
14- GESTION DE CRISE EN SANTE ANIMALE, BFC, 90, Belfort, 06/11/2025, 14h	8	0
<b>MAINTENUE</b>		
15- I-CAD ET IMPORTATION ILLEGALE DE CARNIVORES, BFC, 39, Lons-le-Saunier, 02/12/2025, 14h	12	0
<b>MAINTENUE</b>		
<b>Total général</b>	<b>82</b>	<b>2</b>

Points positifs sur le module FMHS de Calyos-vet

Le passage aux inscriptions aux formations par Calypso ont permis de gagner énormément de temps à l'OVVT : les DDetsPP ont accès directement aux listes des inscrits, les kilomètres et chevaux fiscaux sont renseignés et les feuilles d'émargements sont uniformes.

Malgré le fait qu'il y est de gros points d'amélioration à apporter à cet outil, celui-ci reste néanmoins très intuitif, facile d'utilisation.

#### Points négatifs sur le module FMHS de Calypso-vet

Des points d'amélioration sont à développer sur le module FMHS dans Calypso-vet. Voici, ci-après, les remarques qui ont été reporté à la DGAL, CNOV et Equipe projet Calypso-Vet, après 6 mois d'utilisation :

- Aucune visibilité sur le lieu d'exercice des vétérinaires : l'OVVT est censés demander aux DDetsPP leur accord pour qu'un vétérinaire puisse suivre une formation hors-région. Cette mission ne peut plus être remplie.
- En cas d'annulation d'une session de formation, tout l'historique des inscriptions est perdu
- Aucune visibilité sur la liste des vétérinaires de notre région formés dans les départements limitrophes
- Le rappel automatique et l'envoi des convocations par email n'est pas encore totalement opérationnel : des notifications mail sont encoyés par Calypso-vet avec un horaire erroné.
- Les données incomplètes sur les vétérinaires inscrits (DPE, DPA, ... ) ne nous permettent pas de prioriser les inscriptions quand on ne sait rien sur les inscrits
- Les feuilles d'émargement ne fournissent pas les données essentielles (km, CV) pour l'attestation de formation et l'indemnisation. Les DDetsPP doivent demander ces informations aux OVVT
- Certains vétérinaires ont rencontré des problèmes de saisie de leur DPA/DPE, ce qui rendait les inscriptions à certaines formations impossibles
- Aucune visibilité sur les notifications qui sont envoyées aux vétérinaires en cas d'annulation ou report de formation.
- Aucune visibilité sur les inscriptions hors régions, ce qui nous empêche d'avoir un bon suivi des obligations de formation.
- Les DDPP ne reçoivent pas de notification pour leur signaler qu'elles doivent générer une attestation de formation.

Les points évoqués ci-dessus devraient être traités dans les prochaines mises à jour du module.

#### 2.1.3. Comptabilisation des crédits de formation continue

En total cette année, nous avons enregistré 144 inscriptions (contre 199 en 2024), les vétérinaires ayant suivi une formation hors région sur le 2<sup>nd</sup> semestre et les demandes d'inscriptions aux formations annulées ne sont pas comptabilisés par Calypso-vet. 140 vétérinaires étaient présents en formations et 4 absences seulement.

Le programme est sorti plus tard que les précédentes années ; ce qui a limité le nombre d'inscriptions reçu sur le 1<sup>er</sup> semestre. D'autant que l'ouverture, fin juin, du module FMHS sur Calypso-vet nous a contraint à ne pas enregistrer d'inscriptions via googleform sur le 2<sup>nd</sup> semestre.

L'épidémie de DNC qui a touché la région BFC ce 2<sup>ème</sup> semestre a également eu des conséquences sur les inscriptions, notamment avec l'annulation de la formation « le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir de Vesoul (70) le 16/10/2025 et le désistement de certains vétérinaires lié à la surcharge de travail de vaccination.

Sur le 1er semestre, 2 vétérinaires de la région BFC se sont inscrits à une formation hors région (1 seul était présent)  
Sur le 2ème semestre, nous ne disposons pas des informations.

## Nombre de vétérinaires formés en BFC par département en 2025

Dpt	Nb vétérinaires formés
21	23 (/37 comme objectif)
25	25 (/26)
39	16 (/20)
58	19 (/19)
70	6 (/13)
71	36 (/75)
89	5 (/19)
90	3 (/6)
<b>BFC - total</b>	<b>133 (/215)</b>
Vétérinaire hors BFC	7

Comme évoqué précédemment, les données ne sont pas complètes. Les vétérinaires ayant suivi une formation hors région sur le 2<sup>nd</sup> semestre ne sont pas comptabilisés.

### 2.1.4. Rappel des obligations de formation continue

Chaque année, dès que la programmation de l'année est connue et au mois d'août, l'OVVT adresse un mail individuel à chaque vétérinaire devant suivre une formation en lui rappelant son obligation de formation durant l'année en cours et en lui envoyant le programme, une plaquette de communication mise à jour régulièrement ainsi qu'un lien pour s'inscrire en ligne sur CalysoVet

Par la suite, des mails d'informations réguliers sont transmis à tous les vétérinaires sanitaires : 1 envoi / an pour les canins purs, 3-4 envois par an pour les vétérinaires équins en fonction des dates de formation, 1 envoi / mois tout au long de l'année aux structures vétérinaires rurales et mixtes.

### **Bilan des points fin 2025 (antériorité 2024-2023 ; nb vétérinaire à 0 point en 2025)**

DPT	total VS à former en 2026	Nb de sessions à programmer en 2026
21	45	2
25	48	2
39	38	2
58	40	2
70	28	1 (+/-1)
71	109	3 (+/-1)
89	23	1
90	8	1
<b>total</b>	<b>339 vétérinaires</b>	<b>14 (+/-2) formations</b>

Ce tableau précisant le nombre de vétérinaires qui doivent suivre une formation en 2026 permet de programmer le nombre de formations à organiser. En concertation avec les DDetsPP et le SRAI : entre 14 et 16 formations seront programmées pour 2026 (*en attente du programme 2026*).

#### 2.1.5. Conclusions

##### **Points positifs :**

La méthodologie de travail développé depuis 2023 pour la mise à jour automatique de la base de données a continué d'être utilisée en 2025 (1er semestre puis adaptation de la procédure sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2025). Le programme mis à jour régulièrement est également disponible en ligne sur notre site internet ([gtvbfc.com](http://gtvbfc.com)). Les inscriptions par CalypsoVet allègent notre charge de travail.

##### **Points négatifs :**

Nous notons seulement l'absence de transmission des habilitations et radiations par la DDetsPP du Doubs.

## **2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés : NON DELEGUEE**

### **2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO**

#### 2.3.1. Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés

L'OVVT est en charge de la transmission à l'ensemble des cabinets concernés des notes de service, vademécum, questionnaire et version cliquable du questionnaire. Les supports sont déposés, en parallèle du site du ministère de l'agriculture, sur Calypso-vet (uniquement le questionnaire) sur le site de la SNGTV, sur le site internet du GTV BFC. Des supports complémentaires ont également été créés pour l'utilisation des différents outils mis à la disposition des vétérinaires (Calypso-Vet, VetAppli, serious game). On note des difficultés de compréhension au sein de la profession avec les VSO à saisir, sur tirage au sort, sur le site de téléprocédure et Vocaza (outil de saisie des questionnaires tirés au sort) (« à l'ancienne »), en plus des saisies des VSB sur Calypso-vet.

Comme chaque année également, en collaboration avec la SNGTV, l'OVVT prépare des supports de présentation à destination des vétérinaires sanitaires présents en réunions pré-prophylaxie. Les visites sanitaires ont été abordées (thèmes et outils), notamment la mise en place de la visite sanitaire bovine expérimentale à clôturer pour avril 2026. L'OVVT a transmis le support aux différents représentants départementaux du GTV BFC qui en ont assuré la présentation.

#### 2.3.2. Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière

L'OVVT a la possibilité d'extraire en temps réel les taux de réalisation des visites sanitaires obligatoires, par filière et par département, depuis un compte Agricoll. Le tableau de bord de la VSB sur Calypso-vet est en cours de conception.

Cette année, mis à part la VSA qui se poursuivait sur l'année 2025, les taux de réalisation des VSO n'avaient pas lieu d'être transmis.

#### 2.3.3. Appui technique

L'OVVT a pu, tout au long de l'année, répondre aux sollicitations et interrogations des vétérinaires sur leurs difficultés de réalisation des visites sanitaires ou leurs problèmes (nombreux) de saisies sur le site de téléprocédure ou sur Calypso-Vet pour la VSB Expérimentale ; en partenariat avec les DDetsPP qui ont assuré un appui technique important (modification de DPE, de liens DPE-EDE dans SIGAL, ...).

#### 2.3.4. Relance des cabinets vétérinaires

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

#### 2.3.5. Bilan des VSO en lien avec DDetsPP

L'ensemble des rapports d'analyse des visites sanitaires obligatoires sont déposés sur la page du ministère de l'agriculture dédiée aux VSO.

Les dernières visites analysées ont pu faire l'objet d'articles de synthèse disponibles en accès libre sur le site du Bulletin des GTV ou celui du ministère de l'agriculture.

## **2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires : NON DELEGUEE**

### **2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires**

#### **2.5.1. OMAR**

Le dispositif **OMAR** (Observatoire des Mortalités des Animaux de Rente), mis en place par la plateforme ESA (Epidémiologie Santé Animale) en 2012, permet d'optimiser la surveillance syndromique. Les objectifs de ce dispositif sont ambitieux : détecter l'émergence d'une maladie exotique se traduisant par de la mortalité, évaluer l'impact d'évènements sanitaires et suivre l'évolution de la mortalité à l'échelle collective. L'observatoire met à disposition des outils collectifs et individuels de suivi des mortalités.

A ce jour, nous disposons de bilans de mortalité à l'échelle départementale (accessibles aux vétérinaires *via* le GTV) et à l'échelle des cheptels (données accessibles uniquement par la DDPP). Ces bilans sont édités une fois par an en juillet (bientôt mis à jour tous les trimestres). Ces rapports font l'objet d'une analyse adaptée au terrain (par l'OVS, la DDetsPP et l'OVVT), pour que les vétérinaires puissent connaître les conclusions de ces rapports complets et complexes.

L'outil « alertes collectives » a été déployé depuis le 25 mai 2018, dans trois départements de Bourgogne-Franche-Comté (retenus comme départements pilotes) : **le Jura (39), la Saône-et-Loire (71) et l'Yonne (89)**. Cet outil transmet, aux GDS, DDPP et GTV, une « alarme » hebdomadaire permettant de détecter, par zone de 3000 bovins, une augmentation subite ou lente de la mortalité. En Saône-et-Loire, le GDS est en charge de la gestion en première intention de ces alarmes.

#### **En pratique :**

- En Saône-et-Loire : la gestion des alarmes est confiée de nouveau au GDS71 qui consulte la DDetsPP et l'OVVT lors d'alerte de gravité forte ou faible à moyenne répétées au cours des semaines.
- Dans l'Yonne : la gestion des alarmes est co-pilotée par la DDetsPP et le GDS. L'avis de l'OVVT est pris en compte en cas d'alerte de gravité forte ou faible à moyenne répétées au cours des semaines.
- Dans le Jura : la gestion des alarmes est confiée au GDS en étroite collaboration avec l'OVVT pour l'analyse des indicateurs de gravité.

L'OVVT est chargée des investigations « terrain » (contact du vétérinaire, rapport au GDS, organisation d'investigation plus poussée). Le contact avec les vétérinaires renforce l'importance de cet outil sur le terrain. Un logigramme a été établi afin de gérer en priorité des alarmes de gravité forte ou faible à moyenne répétées dans le temps.

L'analyse de ces alertes requiert un temps de travail important pour le gestionnaire et pour l'OVVT lors d'investigation « terrain » (environ 15-20 min par semaine pour lire les rapports d'alerte + un temps d'investigation quand cela est nécessaire).

Une note a été rédigée en 2021, inchangée à ce jour, pour clarifier le rôle des OVVT dans le dispositif, que nous rappelons ci-après.

#### **Rôle de chaque OVVT dans OMAR :**

1. Animer le réseau des vétérinaires sanitaires et assurer l'information et la communication autour du dispositif (c'est quoi OMAR)
2. Assurer la coordination pour le ou les GTV de sa région, avec les autres acteurs départementaux et régionaux ;
3. Analyser le rapport départemental et travailler au message commun pour les vétérinaires ; participer à une communication coordonnée au niveau départemental (simplifier, présenter ce qui est important, avoir un message par département).

#### **OVVT avec au moins un département en alerte collective :**

Contexte : Transfert des données individuelles non prévu actuellement (RGPD), mais localement sous responsabilité de la DDetsPP ; sinon rôle limité. La convention cadre signée, entre les SRAL et les OVVT, définit des règles de partages de données dans l'exercice des missions qui sont déléguées à l'OVVT. Une ligne « mission » dédiée à OMAR est prévue dans les conventions techniques et financières (OVVT 2.5 OBSERVATOIRES, OVVT 2.5.1 OMAR). Rôle des OVVT avec au moins un département en alerte collective :

1. Informer, régulièrement, les vétérinaires sanitaires sur la phase de test en cours, sur le dispositif et le test alerte ;
2. Participer au suivi de l'alerte collective : aide possible aux responsables pour l'analyse des rapports : actuellement limité car non accès aux données nominatives sauf accord locaux ; aider aux enquêtes téléphoniques auprès des vétérinaires ; besoin de formation concernant l'usage du rapport et des autres outils ;

### **Rôle des vétérinaires sanitaires :**

3. Quel intérêt et quelle participation pour les vétérinaires : répondre aux enquêtes, être informé de phénomène plus large que l'élevage, contrôler un phénomène de secteur. Sans aller plus loin pour l'instant ; besoin d'aider pour informer correctement.

En 2024, l'OVVT du GTV BFC a participé au Groupe de Suivi OMAR, qui se réunissait habituellement 2 fois par an, sur invitation de l'ANSES et de GDS France ; ainsi qu'au COPIL OMAR qui se réunissait habituellement 4 fois par an. L'objectif est d'apporter la vision et position des vétérinaires ainsi que de prôner l'organisation jurassienne dans l'analyse des alarmes. En 2025, le Groupe de suivi ne s'est pas réuni pour des raisons de restructuration de l'équipe d'animation mais les actions reprendront en 2026.

#### 1.2. OSCAR

Aucune action particulière n'a été organisée dans ce cadre ; hormis les échanges inter-régionaux sur l'observatoire et les intérêts de chacun d'intégrer le dispositif ainsi que la diffusion du bilan national 2024 au réseau des vétérinaires.

## **2.6. Appui technique pour la construction des PISU**

Cette année, l'OVVT a pu participer activement aux exercices PISU, axés sur la PPA, dans les départements de l'Yonne (en tant qu'observatrice sur site DDetsPP), du Doubs en tant d'acteur OVVT.

Ces expériences sont toujours très enrichissantes. Il est ressorti de l'exercice PISU dans le Jura, organisé en 2024, qu'il conviendra en cas de suspicion réelle, que le Dr. CHAMOULAUD (correspondant technique en filière porcine) soit contacté et éventuellement puisse se déplacer sur le terrain en appui pour les prélèvements. Cette consigne a bien été prise en compte dans l'exercice dans l'Yonne où le Dr. CHAMOULAUD était également acteur.

De plus, l'OVVT a été sollicité lors de la gestion de la suspicion DNC en juillet 2025 dans le Doubs. La gestion de cette suspicion a été également très enrichissante.

## **3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT**

### **3.1. Missions de coordinations inter-régionales et nationales :**

Coordination inter-régionale : l'OVVT BFC a poursuivi sa communication inter-régionale entre les différentes OVVT, afin de diffuser les mêmes informations, de proposer des actions sanitaires complémentaires et d'apporter aux vétérinaires sanitaires de manière plus efficace les compétences techniques des GTV (communication complémentaire, partage d'information, lien pour les FCVS, projets communs (DNC, MHE, FCO, PPA, IAHP...)).

Coordination nationale : la SNGTV représente, pour les OVVT régionaux, l'instance représentative des vétérinaires à l'échelle nationale, et est notre source première d'informations (relevé de décision des CNOPSAV, négociations diverses avec la DGAI (plateforme ESA, SAPI, ...)). La SNGTV assure la coordination et l'harmonisation entre OVVT. Les compétences de chaque OVVT sont mises à profit régulièrement pour des actions de coordination nationale. A ce titre, le réseau des animateurs OVVT est coordonné par une vétérinaire épidémiologiste, Charlotte WAREMBOURG, un vétérinaire praticien, Julien HERLA et une ingénieure agronome, Willem MACIN. Deux réunions d'une journée et plusieurs réunions régulières de 2h tous les mois, regroupant les animateurs des différents OVVT, sont organisées chaque année, complétant tous les échanges mail, téléphonique et groupe *whatsapp*.

Deux réunions (d'une journée chacune), regroupant les représentants des OVVT, ont également été organisées en 2025. Les réunions des représentants des OVVT sont prises en charge par la SNGTV (honoraires et frais de déplacement). Le temps passé n'est donc pas comptabilisé dans la réalisation de l'ETP de l'OVVT BFC.

De plus, 3 journées en présentiel ont été programmées en 2025 (2 journées consécutives de travail en équipe en juin 2025, et une journée d'échanges OVVT – Retex DNC en décembre 2025).

### **3.2. Gestion administrative globale**

La négociation des conventions, temps de rédaction des bilans, **gestion de la traçabilité des missions des représentants et salariées, comptabilité et facturation globale**... toutes ses missions sont renseignées sous la ligne « Gestion administrative globale » pour l'ensemble des missions remplies par l'OVVT.

A noter que cette mission reste chronophage. Des solutions d'optimisation ont été mises en œuvre dès 2023 pour réduire ce temps de travail (rappel automatique, optimisation du suivi, changement du logiciel comptable, ...)

### 3.3. RGPD

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne, un lien *Google form* permettant de se « désabonner » est systématiquement rappelé en bas de chaque mail.

Au vu de la réglementation, nous avons :

1. **Désigné un pilote** (ou Délégué à la Protection des Données *ou encore DPO en anglais*) qui a pour rôle de mettre en œuvre le RGPD et de suivre son application au sein du GTV. Il est l'interlocuteur privilégié pour toute question autour de ce règlement.
2. **Inventorié et identifié les traitements de données** (autrement dit réalisé une cartographie) :
  - **Tenue d'un registre** (modèle tableur joint) des traitements de données relevant l'ensemble du détail de traitement des données au sein du GTV et de la section OVVT :
  - **Tri des données** : profiter de l'écriture du registre pour faire le tri des données et réduire les informations collectées uniquement à celles indispensables
3. **Respecté les droits des personnes**: c'est-à-dire laisser la possibilité aux personnes dont les données sont collectées de connaître les éléments que nous conservons sur elles.
4. **Sécurisé les données en instaurant des réflexes au sein de notre association**
5. **Priorisé les actions à mener, au regard des risques potentiels de nos traitements.**
6. **Construit et mis à jour les documents pour prouver notre conformité au RGPD.**

Toutes ces actions et missions ont été poursuivies en 2025.

A noter qu'en 2025, **14 vétérinaires ne souhaitent plus recevoir les courriels de la part de l'OVVT** (principalement pour des départs de la région BFC ou des informations reçues sur leur boîte courriel personnelle). Un nombre important de vétérinaires demande une mise à jour de leurs données personnelles.

En accord avec les exigences qui nous ont été demandé, Marina BERAL a suivi le MOOC du CNIL en début d'année 2025.

Élaboré par des juristes et experts de la CNIL, ce MOOC propose une vingtaine d'heures d'auto-formation au travers de 6 modules :

1. Le RGPD et ses notions clés
2. Les principes de la protection des données
3. Les responsabilités des acteurs
4. Le DPO et les outils de la conformité
5. Les collectivités territoriales
6. Travail et données personnelles

Cette formation a permis certaines remises à « niveau » en termes réglementaires sur la durée de la conservation des données personnelles des vétérinaires.

### 3.4. Maintenance et sauvegarde informatique, sécurisation des données

Chaque semaine, chaque salariée du GTV BFC réalise une maintenance informatique ainsi qu'une sauvegarde de l'ensemble des données relatives aux missions du GTV et de l'OVVT ; ainsi qu'une sauvegarde du site internet du GTV BFC. Un ratio temps est donc attribué en fin d'exercice (d'un équivalent d'une heure par semaine).

#### 4. Autres missions déléguées

Il a été attribué une participation financière complémentaire de 7 500 € pour :

1/ Participation aux exercices PISU (partie traitée ci-avant)

2/ La réalisation des missions relativement à la lutte contre la tuberculose bovine

##### 4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine (missions pour le département de la Côte d'Or)

###### a) Action 1 : Actions de prévention et de lutte : réunions bimensuelles multi-partenariales

Cette action porte sur la participation à des visioconférences de coordination et d'appui technique des vétérinaires experts du GTV BFC (collège 21), sur sollicitation de la DDetsPP de la Côte d'Or et les partenaires impliqués dans la prévention, la surveillance et la lutte contre la tuberculose bovine.

Le collège GTV 21 a pu participer à 4 réunions en visioconférence, au cours de l'année :

DATE	DESCRIPTION	Elus présents
02/02/2025	Réunion Sylvatub	Dr BARBIER
17/03/2025	Comité foyer	Drs DESCHAMPS et GUENOT (remise demandée sur facture de 33% aux participants)
03/04/2025	Comité foyer	Dr GUENOT
06/06/2025	Comité foyer	Dr GUENOT

L'animateur OVVT n'a assuré que le suivi administratif de ces réunions (réception des comptes-rendus, suivi, envoi des liens de connexion, ...).

###### b) Action Ibis : réunions présentielle

L'OVVT a pu participer à **3 réunions** dans ce cadre :

DATE	DESCRIPTION	Elus présents
20/01/2025	Comité Technique Sylvatub	Dr BARBIER
18/06/2025	Comité Technique Sylvatub	Dr BARBIER
15/12/2025	Comité Technique Sylvatub	Dr BARBIER

###### c) Action 3 : Animation de webinaire à destination des piqueurs ALD

Cette action porte sur l'animation de webinaires sur la surveillance de la tuberculose bovine, à destination des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région Bourgogne Franche-Comté (accès gratuit au webinaire ; inscription obligatoire).



Cette année encore, vous avez recruté ALD et piqueurs afin de mener à bien cette campagne de prophylaxie.

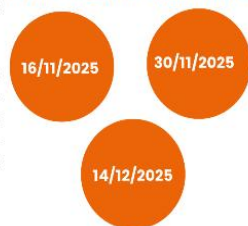
Qu'ils travaillent au sein de votre structure pour quelques jours, quelques semaines ou pour toute la durée de la campagne, il est nécessaire de prendre du temps avec eux pour leur expliquer les bases de votre travail prophylactique et les attentes des partenaires du sanitaire.

Cette formation sera l'occasion d'aborder la réalisation pratique de l'IDC, la production de résultat, la paperasserie et l'attitude à adopter face aux éleveurs.

*Tous les vétérinaires sont les bienvenus !*



### 3 DATES (LES DIMANCHES DE 19H00 À 20H30)



**Gagnez du temps en inscrivant vos ALD et piqueurs à ce webinaire**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Cliquez ici



#### La mallette du webinaire comprend :

- Une plaquette attractive pour recueillir les inscriptions,
- Un support de formation d'une heure et 30 minutes environ (questions comprises) complété d'un cahier du formateur,
- La notice de la seringue McLintock traduite,
- Le lien vers la vidéo montrant le montage et le nettoyage de la seringue,
- Le guide de rappel sur l'interprétation des IDC
- Une notice sur l'utilisation du cutimètre
- La fiche contact DDPP, GDS, GTV en région BFC
- La fiche « reflex » pour la Côte d'Or

En 2025, **3 webinaires** ont été programmés le dimanche soir à destination des vétérinaires (16/11/25 (8 formés), 30/11/25 (7 formés), 14/12/25 (annulé faute d'inscription)). **15 vétérinaires ont été formés** (dont 1 agent de la DDPP 21), tous de la région Bourgogne Franche-Comté. Les dates de ses webinaires sont mutualisées avec la région Normandie pour permettre au plus grand nombre de vétérinaires de se former. Cette année, nous n'avons pas formé de vétérinaires Normands. Un vétérinaire de Côte d'Or a pu suivre le webinaire organisé par l'OVVT Normands (animé par les formateurs de l'OVVT BFC).

Les retours sur cette formation sont très positifs. Sont appréciés tout particulièrement, l'approche pratico-pratique et l'échange avec un praticien. Nous espérons que ce webinaire a permis de mieux accompagner la réalisation des IDC par les ALD et piqueurs et de limiter les erreurs de réalisation.

## BILAN ETP OVVT 2025 et RATIO DELEGATION

		Carole FARROW	Marina BERAL	Sandrine BERNARD	Total (% d'ETP)
<b>OVVT 1.1 Communi- cation</b>	OVVT 1.1.1 Notification	0,00%	0,02%	0,00%	0,02%
	OVVT 1.1.2 Site internet, réseaux sociaux	0,00%	2,73%	0,00%	2,73%
<b>OVVT 1.2 Maintien compétences</b>	OVVT 1.2.2 Réunions thématiques	0,00%	1,37%	0,00%	1,37%
	OVVT 1.2.4 Appui technique VH et VM	0,00%	0,23%	0,00%	0,23%
	OVVT 1.2.4. Apiculture	0,00%	0,23%	0,00%	0,23%
	OVVT 1.2.4. Epidémiosurveillance	0,00%	21,24%	0,00%	21,24%
	OVVT 1.2.4. Prophylaxie	0,00%	1,63%	0,00%	1,63%
	OVVT 1.2.4. Public relation	0,00%	0,78%	0,00%	0,78%
	OVVT 1.2.4. Réseau Référent Filière	0,00%	0,51%	0,00%	0,51%
	OVVT 1.2.4. RETEL OVVT et ANIMATION SECTION	0,00%	0,25%	0,00%	0,25%
<b>OVVT 1.3 Consolida- tion réseau</b>	OVVT 1.3.1 Accueils nouveaux arrivants	0,00%	0,13%	0,00%	0,13%
	OVVT 1.3.4 Remontée terrain	0,00%	0,08%	0,00%	0,08%
	OVVT 1.3.4. Anomalies	0,00%	0,08%	0,00%	0,08%
	OVVT 1.3.4. Fiche REFLEX	0,00%	0,29%	0,00%	0,29%
	OVVT 1.3.4. Quadripartite	0,00%	1,12%	0,00%	1,12%
<b>OVVT 2.1 Appui ad- ministratif</b>	OVVT 2.1.1 MàJ VH	2,61%	1,04%	0,75%	4,40%
	OVVT 2.1.2 Gestion formation	3,53%	1,25%	0,00%	4,78%
	OVVT 2.1.3 Gestion points	0,00%	0,11%	0,00%	0,11%
	OVVT 2.3.2 Suivi réalisation	0,00%	0,01%	0,00%	0,01%
<b>OVVT 2.3 VSO</b>	OVVT 2.3.1 Transmission VSO	0,00%	0,90%	0,00%	0,90%
	OVVT 2.3.3 Appui technique	0,00%	0,46%	0,00%	0,46%
<b>OVVT 2.5 Observa- toires</b>	OVVT 2.5.1 OMAR	0,00%	0,92%	0,00%	0,92%
<b>OVVT 2.6 Appui technique pour la construction et mise en œuvre des PISU</b>		0,00%	1,32%	0,00%	1,32%
<b>OVVT 3.Missions de fonctionnement</b>	OVVT 3.1 Coordination	0,00%	4,91%	1,84%	6,75%
	OVVT 3.2. Gestion admin	2,12%	17,85%	2,41%	22,38%
	OVVT 3.3. RGPD	0,03%	0,83%	0,00%	0,86%
	OVVT 3.4. Maintenance et sauvegarde informatique	0,00%	2,03%	0,00%	2,03%
<b>OVVT 4.Autres mis- sions déléguées</b>	OVVT 4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine	0,00%	0,24%	0,00%	0,24%
	OVVT 4.1.3. Webinaire	0,00%	0,24%	0,00%	0,24%
	OVVT 4.1.4. Animation	0,00%	0,30%	0,00%	0,30%
<b>Total</b>		8,29%	62,56%	4,99%	75,85%

Le GTV engage trois salariées pour un équivalent de 2 ETP :

- Sandrine BERNARD, temps plein,
- Marina BERAL, 85 % d'un temps plein
- Carole FARROW, 15 % d'un temps plein.

Comme il n'est pas possible de calculer un ratio « délégation » pour les représentants, qui ne comptabilisent pas leur temps de travail pour les missions relatives au GTV, ce ratio est uniquement établi sur la base du temps passé par les salariées, soit : **0,76 ETP OVVT / 2 ETP total, ce qui correspond à une répartition de 38 % sur la convention OVVT, 4.6% sur la convention OMAA et 57.4 % du temps restant sur les actions GTV.**

## BILAN FINANCIER OVVT 2025

		31/12/2025	DEPENSE €
Salaire M. BERAL (base 1366h)	Coût horaire 46,67 €	1006,5	46 973,36 €
	<i>dont pour la DNC après le 25/08/2025</i>	238,5	11 130,80 €
Salaire S. BERNARD (base 1607h)	Coût horaire 41,97 €	80,5	3 378,59 €
Salaire C. FARROW (base 235h)	Coût horaire 18,52 €	133,5	2 472,42 €
<b>SOUS-TOTAL 1 : SALAIRES CHARGES</b>			<b>49 445,78 €</b>
<b>SOUS-TOTAL 2 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>7 275,31 €</b>
<b>1.1. Actions de communication vers les VH et VM</b>			<b>400,00 €</b>
<b>1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM</b>			<b>33 466,71 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			414,97 €
<i>dont pour la DNC après le 25/08/2025</i>			69,16 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			31 171,55 €
<i>dont pour la DNC après le 25/08/2025</i>			17 514,09 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			1 575,09 €
<i>dont pour la DNC après le 25/08/2025</i>			785,50 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			305,10 €
<b>1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire</b>			<b>3 950,75 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			169,76 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			2 742,66 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			788,33 €
<i>Frais annexe (repas, salle, supports commerciaux)</i>			250,00 €
<b>2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires sanitaires</b>			<b>25,00 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			25,00 €
<b>2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés</b>			NON DELEGUE
<b>2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO</b>			<b>592,55 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			592,55 €
<b>2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires</b>			NON DELEGUE
<b>2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires</b>			<b>0,00 €</b>
2.5.1 OMAR			0,00 €
2.5.2. OSCAR			0,00 €
<b>2.6. Appui technique pour la construction des PISU</b>			<b>532,15 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			107,76 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			389,39 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			35,00 €
<b>3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT</b>			<b>2 666,62 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			1 459,74 €

Indemnisation des élus/représentants vétérinaires	304,74 €
Frais de déplacement des élus/représentants	36,50 €
Frais annexe (repas groupe, salles, ...)	865,64 €
<b>4. Autres missions déléguées</b>	<b>2 251,25 €</b>
<b>OVVT 4.1 Actions de lutte contre la tuberculose bovine</b>	<b>2 251,25 €</b>
Action 1 – Actions de prévention et de lutte : réunions visio et animation	592,55 €
Action 2 – Réunions en présentielle	914,22 €
Frais de déplacement des élus/représentants	135,00 €
Action 3 – Animation de 4 webinaires tuberculose bovine	609,48 €
SOUS-TOTAL 3 : FACTURES	43 885,03 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>100 606,12 €</b>

\* Les frais de fonctionnement et de structure regroupent les dépenses d'entretien, de loyer, d'assurances, frais bancaires, frais comptables, de fournitures, médecine du travail, formation continue, ...

Les règles de calcul qui établissent les clés de répartition au niveau comptable entre les missions supports et les missions d'encadrement sont définies en fonction du ratio ETP dédié aux actions de la section OVVT (soit 45,5%).

En 2025, 1h de travail des représentants de l'OVVT n'ont pas été indemnisés (non réception de la facture demandée) ; soit 84,65 € HT selon la grille tarifaire du GTV BFC.

**Bilan financier global 2025 : participations financières perçues et restant à percevoir (version du 24/02/2026)**

Subvention convention OVVT 2025	74 850,00 €
Avenant DNC	30 000,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>
Contribution OVVT	0,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE</b>	<b>104 850,00 €</b>
Acompte perçu n°1 (80%)	59 880,00 €
Acompte perçu n°2 (80% de l'avenant)	24 000,00 €
<b>TOTAL ACOMPTE</b>	<b>83 880,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>100 606,12 €</b>
Total dépensé OVVT (hors DNC)	71 106,57 €
Total dépensé DNC	29 499,55 €
<b>TOTAL A PERCEVOIR</b>	<b>16 726,12 €</b>

## CONCLUSIONS 2025

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du sanitaire de la région. Nos bonnes relations avec les organisations régionales (SRAL, OVS régional et les LDA) nous ont permis de mener en toute confiance nos missions. Au niveau départemental, la communication avec bon nombre de DDetsPP et OVS se passe toujours pour le mieux et on note un réel effort de la part des départements où la communication était plus difficile. Là où des difficultés réelles de communication et d'échanges persistaient avec le département du Doubs (DDetsPP), on note que l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service est très bénéfique ; nous en sommes ravis.

L'ensemble des missions de la section a été réalisé avec une dépense budgétaire de **100 606,12 €**.

Je soussigné, **Alexandre DIMBERTON**, président du GTV BFC, atteste l'exactitude des informations renseignées dans ce rapport définitif.

Fait le 24 février 2025



## DOCUMENTS ANNEXES

- L'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de l'organisme délégataire indiquant que l'organisme dispose des moyens permettant d'assurer une gestion comptable séparée pour l'exercice de chacune des activités sanitaires relevant de son objet, qu'elles ressortent d'une convention avec l'État ou de l'initiative propre de l'organisme.

- Les comptes annuels comprenant un bilan des charges et des produits. Ce bilan doit permettre de distinguer les produits et charges attachés aux activités relevant des missions déléguées dans le domaine sanitaire des autres missions de l'OVVT.

## PERSPECTIVES 2026

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la section OVVT du GTV BFC en 2026, nous proposons de :

- Poursuivre les actions entreprises en 2025 ; tout en accord avec la nouvelle convention cadre et technique 2025-29.
- Poursuivre les efforts en termes de communication à destination des vétérinaires
- Poursuivre les efforts en termes de transmission des nouvelles habilitations ou radiations de vétérinaires :
  - o *Poursuivre la mise à jour de la procédure interne et la transmettre aux DDetsPP en s'assurant de sa compréhension*
- Être invités, au moins une fois par an, aux réunions avec les DDetsPP afin de garder du lien (occasion de présenter le bilan de la section OVVT ou les procédures FCVS et communication ; par exemple – en avril/mai de chaque année),
- Maintenir un complément budgétaire pour les autres actions déléguées (appui à la lutte contre la tuberculose bovine (hors plan d'action biosécurité), plan d'urgence, ...).
- Animer en 2026 des webinaires thématiques : peut-être refaire les webinaires IAHP, PPA et DNC.

## IMPLICATION NATIONALE EN LIEN AVEC L'OVVT BFC

### **Implication dans Calypso / Atelier OVVT/DDPP - Formation en vue du maintien de l'habilitation sanitaire :**

La DGAI a « commandé » et déployé un module dans Calypso-vet afin d'améliorer la gestion organisationnelle des formations au maintien de l'habilitation. Ce module est géré quasi exclusivement par les OVVT (délégation *via* les conventions OVVT).

Afin de concevoir le cahier des charges de ce module, la DGAI a sollicité les OVVT ayant déjà la délégation « Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités » dont la région Bourgogne Franche-Comté.

L'année 2025 a permis de finaliser les tests avant déploiement en juin 2025.

L'objectif de ce module est d'automatiser les alertes aux vétérinaires devant suivre une formation, la mise à jour des données, la validation des inscriptions et envoi des convocations, l'envoi des attestations de formation. Toutes les attentes ne sont pas remplies et vont demander des évolutions du modules.

Participer à ce groupe de travail en région BFC a surtout été utile afin de veiller à ce que notre fonctionnement régional éprouvé depuis 2017 ne soit pas chamboulé à l'extrême.

Après déploiement du module, l'OVVT BFC a assuré le rôle d'OVVT "national" en saisie le catalogue national et en assurant une assistance technique aux autres OVVT.

Le temps de travail de M. BERAL dans le cadre du groupe de travail Calypso a été pris en charge par la SNGTV et ne figure pas dans le détail ETP/Budget.

### **Implication dans OMAR :**

L'animateur de l'OVVT BFC (Marina BERAL) fait partie de la cellule d'animation OMAR aux côtés de GDS France, de l'ANSES et de la DGAI, au titre de la SNGTV. Ce temps de travail (à hauteur de 10 h en 2025) et les frais professionnels associés ne sont pas comptabilisés sur la convention liant l'OVVT BFC au SRAl ; ceux-ci sont pris en charge par la SNGTV dans le cadre de l'animation de la plateforme ESA. Pour autant, cette participation active bénéficie à la région puisqu'elle permet de porter nos idées et notre mode de fonctionnement au niveau national.